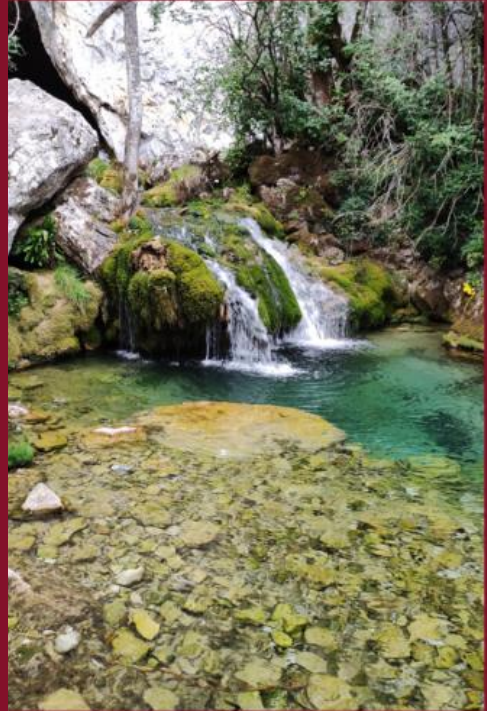


ifreemis
expertise monde souterrain

Rapport d'activités 2022



TABLE

DES

MATIERES

FONCTIONNEMENT 4

REGLEMENT INTERIEUR	4
ETUDE DE QUALIFICATION DE POUVOIR ADJUDICATEUR	4
RESCRIT FISCAL	5
AGREMENT AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	5
FINANCEMENTS DE L'ASSOCIATION	5
RENOUVELLEMENT DU CDD D'ÉLODIE LECORNU	7

EVENEMENTS / COMMUNICATION 8**AVANCEMENT DES PROJETS 9**

FORMATION	9
MILIEUX SOUTERRAINS ET ESPACES NATURELS PROTEGES	9
PROJET REZOH-TUF	10
PROJET KARST LAOS	13
HOTEL A PROJETS	15



1. *Projet KARST au Laos – Photographie de la délégation laotienne, avec la présence de Guy Martini, au Géoparc de Dong Van Karst Plateau dans le nord du Vietnam.*
2. *Tufière du Révaou ((Vallon-Pont-d’Arc, 07).*
3. *Signature d’une convention de partenariat entre l’IFREEMIS et la commune de Saint-Marcel-d’Ardèche pour la construction d’un hôtel à projets sur les milieux souterrains – Le 4 mai 2022.*
4. *Rencontre de la photographie souterraine à Chauvet II.*
5. *Paysage karstique de la réserve de la Phou Hin Pount – Projet KARST au Laos.*
6. *Tufière de Gournier à Choranche 2022.*
7. *Rockview Point, Province de Khammouane, Laos.*

Bilan et faits marquants de l'année écoulée

Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'IFREEMIS en 2022 et vient clore une année riche en réalisations.

La mise en œuvre des projets structurants inscrits dans le projet triennal d'activités 2019-2021 a enregistré plusieurs avancées significatives avec l'organisation de la première session du module de progression sur corde qui a rencontré un franc succès, la réception d'un groupe d'étudiants de l'École Supérieure d'Art d'Annecy Alpes dans le cadre de l'offre d'accueil, la sélection de Karsteau (base de données fédérale de la FFS) pour le développement de l'outil de saisie EVALCAV et la sélection de la collectivité territoriale candidate qui accueillera l'hôtel à projets.

Grâce au projet REZOH-tufs, l'association a pu recruter une deuxième salariée en la qualité de chargée de projet, et se devenir dans un laps de temps limité un acteur reconnu de l'étude des tuffières, en témoigne les sollicitations du PNR du Vercors, de la mairie de Darnes, du CEN Isère, etc. qui ont débouché en 2022 sur la signature d'un contrat de prestation avec le PNR du Vercors et permis de nouer de nouveaux partenariats avec les Conservatoires Botaniques Nationaux Alpin et Massif Central ainsi que l'association Sympetrum. Cependant, le lancement du projet REZOH-tufs et la poursuite du projet KARST au Laos cachent des difficultés à monter de nouveaux projets pluriannuels sur le milieu souterrain et le karst indispensables au financement des coûts de fonctionnement de l'association. Le modèle économique de l'IFREEMIS demeure fragile et reposera sur sa capacité à mobiliser de nouveaux financements pour maintenir son activité d'ici l'émergence de l'hôtel à projets qui pérennisera le modèle économique de l'IFREEMIS. Ce constat peut cependant être nuancé par les retours positifs des acteurs sur différents projets tels que sur les exutoires karstiques, les grottes sentinelles du changement climatique, la transition de l'éclairage souterrain dans les grottes aménagées pour le tourisme pour n'en citer que quelques-uns, mais qui peinent à mobiliser les financeurs.

D'un point de vue du fonctionnement de l'association, et après une année 2021 marquée par l'actualisation des statuts de l'association dont l'objet était d'y inscrire les grandes préoccupations environnementales et sociétales que sont le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et le développement durable, l'année 2022 a permis de préciser les contours juridiques de l'association par la rédaction d'un règlement intérieur complétant les statuts, l'étude de la qualification de pouvoir adjudicateur de l'association, le dépôt d'une demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement et enfin une demande de rescrit fiscal déposée auprès de l'administration fiscale sur la délivrance de reçus fiscaux. Nous avons cependant dû faire face à des difficultés de recrutement, notamment d'un apprenti en communication qui nous aurait permis d'entreprendre le travail de révision de l'ensemble des outils de communication de l'association et la définition d'une stratégie de communication qui fait défaut, ainsi que le recrutement d'un(e) stagiaire sur le projet REZOH-tufs initialement prévu pour 2022 et repoussé à 2023.

Les pages qui suivent rendent compte de l'ensemble des actions entreprises par l'association en 2022, entre la poursuite des actions inscrites dans le projet triennal d'activités 2019-2021, la redéfinition des contours juridiques de l'association et l'émergence de nouveaux projets en lien avec le milieu souterrain et le karst, sans oublier un point sur le fonctionnement et les finances de l'association.

FONCTIONNEMENT

Règlement intérieur

Bien que le règlement intérieur soit facultatif, il nous est apparu opportun que l'IFREEMIS s'en dote afin de préciser l'application d'un certain nombre de points de fonctionnement des statuts dont la nomination d'un président de commission, le fonctionnement des commissions, le vote électronique et le régime du personnel.

Figure également dans ce règlement intérieur une « charte » déontologique, qui vient définir les droits des adhérents, la politique de protection des données ainsi que la collection et le traitement des données. En effet, toute association se doit aujourd'hui d'inclure dans son règlement des clauses relatives à la collecte et transmission de données personnelles.

Enfin, la décision a été prise par le groupe de travail d'inclure une troisième section sur le fonctionnement de la plateforme expertise qui rappelle son offre de service destinée aux porteurs de projets, et qui comme le stipulait le rapport triennal d'activités 2019-2021 devait faire l'objet d'une charte spécifique, avant que la décision ne soit prise de l'insérer dans le règlement.

Le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité des administrateurs présents lors du conseil d'administration du 2 février 2022 et s'applique à l'ensemble des membres de l'association. Il est amendable en conseil d'administration et tout nouveau membre s'engage à l'appliquer.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Paul Salabelle, apprenti juriste à l'IFREEMIS, pour l'excellent travail réalisé, et sans qui la rédaction du règlement intérieur n'aurait pas été possible.

Etude de qualification de pouvoir adjudicateur

La pluralité des formes juridiques des structures adhérentes de l'association, mêlant collectivités territoriales, établissements publics, organismes privés, associations, consultants, etc. nous a conduit à étudier dans le cadre du fonctionnement de la plateforme expertise, la qualification de pouvoir adjudicateur de l'association, qui permettrait à l'IFREEMIS de signer avec toute entité adjudicatrice une convention de partenariat entre pouvoirs adjudicateurs, dans laquelle les deux parties s'engagent à œuvrer conjointement à la réalisation d'une mission.

Paul Salabelle, a réalisé une étude préalable sur la qualification de l'IFREEMIS suivie d'une présentation en réunion le 1^{er} mars 2022 auprès des membres du groupe de travail. Il a été décidé lors de cette réunion de faire valider cette qualification par un cabinet juridique. Validation que nous avons obtenue de Maître Aldo Sevino du Cabinet ASEA (Lyon) qui considère que l'IFREEMIS est un pouvoir adjudicateur au regard de trois critères (article L.1211-1 du code de la commande publique) :

1. IFREEMIS a la personnalité morale.
2. IFREEMIS a été créée pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial.

3. L'activité d'IFREEMIS est majoritairement financée par des fonds publics : identification d'un lien nécessaire avec un autre pouvoir adjudicateur.

Rescrit fiscal

Une association n'est pas tenue de passer par une demande de rescrit fiscal pour délivrer un reçu fiscal à une entreprise mécène, laquelle bénéficierait d'avantages fiscaux. Néanmoins, il est indéniable que le rescrit permet de rassurer autant l'association que le mécène. Par ailleurs, l'émission d'un reçu fiscal n'est possible qu'à la condition que l'organisme en question soit d'intérêt général, et qu'il n'exerce pas une activité privée lucrative, ce qui est bien le cas de l'IFREEMIS comme l'indique l'avis rendu le cabinet juridique ASEA sur la qualification de pouvoir adjudicateur de l'association.

La réponse de l'administration en date du 29 décembre 2022 est venue confirmer « *l'éligibilité de l'association au dispositif de délivrance des certificats de déductibilité aux entreprises et aux particuliers qui consentent des dons pour la réalisation de son objet statuaire.* »

Agrément au titre de la protection de l'environnement

L'IFREEMIS a soumis une demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement à l'échelle régionale début novembre 2021 à l'adresse du préfet de l'Ardèche. Demande qui a reçu un avis favorable par arrêté préfectoral le 22 avril 2022 portant agrément au titre de la protection de l'environnement de l'association.

Cet agrément permet de :

1. Faciliter l'obtention de nouveaux financements.
2. Améliorer la lisibilité et la crédibilité de l'association. C'est une reconnaissance du sérieux et des compétences de l'association.
3. Être appelé à participer à l'action des organismes publics sur l'environnement.
4. Être désigné pour siéger dans des commissions ou conseils à vocation consultative, de niveaux national, régional ou départemental.

Financements de l'association

Bien que l'association ait pu mobiliser de nouveaux fonds, elle demeure encore dépendante de la subvention de fonctionnement qu'elle perçoit du SMERGC et du projet KARST qui couvre plus d'un mi-temps du poste du Directeur. La viabilité financière de l'association passera par à la fois l'obtention de nouveaux projets pluriannuels et l'émergence à moyen terme de l'hôtel à projet qui constituera la base du modèle économique de l'IFREEMIS.

Appel d'offres pour l'étude des tuffières de Combes Laval (PNR du Vercors)

En septembre 2022, nous avons candidaté à cet appel d'offres en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Alpin et l'association Sympetrum. Notre proposition a été retenue par le commanditaire avec un démarrage de l'étude fixé à janvier 2023. La durée prévisionnelle de l'étude est de 10 mois. Ce projet nous permettra de renforcer notre positionnement sur les tufières et de créer deux nouveaux partenariats.

Dépôt de la demande de paiement auprès du LEADER en juin 2022

Globalement, l'appui du programme LEADER, aura permis l'IFREEMIS de se structurer et développer ses activités et de développer son réseau par l'arrivée de nouveaux adhérents et la signature de nouveaux partenariats. Néanmoins, le programme LEADER du fait que le paiement de la subvention intervienne après complétion des activités (soit trois années après la notification de l'aide) et sans qu'aucune avance de démarrage ne soit versée au lancement du projet, n'était pas particulièrement adapté à une jeune association en préfiguration. En effet, il aurait fallu disposer d'une trésorerie bien plus conséquente, pour avancer l'ensemble des dépenses de personnel et de prestation. C'est la raison pour laquelle nous avons dû faire une demande de prêt auprès de notre banque et réduire très largement le budget initial du projet, passant de près de 130 000 € à 35 000 €.

Phase II projet KARST

La première phase du projet KARST qui devait se terminer en décembre 2022 a fait l'objet d'un avenant temporel de 6 mois pour finaliser l'ensemble des actions inscrites au projet et ainsi rattraper le retard pris durant la crise sanitaire. Les résultats concluants de la phase I ouvre la voie à un KARST II. Une note d'intention a été soumise à l'AFD en septembre 2022, définissant les contours de cette seconde phase qui s'échelonne de juin 2023 à juin 2026 et se concrétiserait par le dépôt d'un dossier de candidature au label Géoparc Mondial UNESCO. L'AFD a émis un avis favorable, suivi du dépôt du dossier de candidature de la phase II. L'IFREEMIS, Tétrakty et le PNR des Monts d'Ardèche seraient partenaires du projet derrière le chef de file SMERGC. Tout comme lors de la phase I du projet, le KARST II permettrait de financer une partie du poste du Directeur de l'association.

Projet REZOH-Tufs

Plan d'actions, connaissances, et REstauration des ZOnes Humides associées aux tufières, financé conjointement par la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour lequel nous avons reçu la notification d'attribution des fonds fin 2021, pour une date de démarrage officiel du projet en janvier 2022. Ce projet a permis le recrutement d'Elodie Lecornu à temps complet.

Subvention du SMERGC

Le soutien financier apporté par le SMERGC au titre de l'année 2022 s'est élevé à 25 000 € et a permis de :

- Cofinancer le poste de Raphael Torquebiau sur le projet de coopération KARST.
- Conduire l'évaluation des sites candidats à l'accueil de l'hôtel à projets, la sélection du site retenu et le lancement des premières consultations pour le recrutement d'un cabinet d'architecte.
- D'accompagner le développement du centre de ressources, la recherche de financements et l'inscription de l'IFREEMIS dans les réseaux d'acteurs nationaux.

Dossiers de demande de financement non retenus

Programme ERASMUS + Enjeux de la transition de l'éclairage à incandescence vers la LED à l'échelle d'une grotte – Dépôt du dossier fin septembre 2022. Avis défavorable.

Dépôt d'un dossier de financement en partenariat avec GrottoCenter et NCKRI auprès de Google ([IMPACT CHALLENGE ON CLIMATE INNOVATION](#)). Google proposait un financement de 5M\$ pour des projets qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique. Projet proposé : « *Le rôle clé de la collecte et de la gestion des données souterraines dans l'action contre le changement climatique* » Création d'un réseau de 100 grottes sentinelles du changement climatique. Avis défavorable.

Réponse à un appel d'offre de la mairie de Saint-Martin-de-Clelles pour l'étude de l'ENS de Darne, en tant que sous-traitant du bureau d'études CIMEO. L'appel d'offres a été annulé par la mairie faute de candidatures suffisantes.

Renouvellement du CDD d'Elodie Lecornu

Elodie Lecornu, recrutée sur le projet REZOH-Tufs Plan d'actions, connaissances, et REstauration des ZOnes Humides associées aux tufières comme chargée de projet a été promue directrice scientifique de l'association et aura pour nouvelles responsabilités en sus des précédentes de :

- ✓ Définir les orientations scientifiques en cohérence avec les missions de l'association.
- ✓ Développer des actions de valorisation de la recherche scientifique sur le karst et les milieux souterrains.
- ✓ Développer et animer les relations avec les partenaires scientifiques : universités, laboratoires publics et/ou privés, etc.

La publication d'une offre d'emploi pour le recrutement d'un(e) apprenti(e) chargé(e) de communication n'a pas permis de trouver de candidats. En cause, d'après les entretiens que nous avons eus avec les responsables pédagogiques des formations contactées, l'éloignement géographique de Privas qui n'attire pas les candidats et une offre d'emplois en alternance bien supérieure à la demande.

Le recrutement d'un stagiaire, prévu en phase I pour participer à l'élaboration du bilan des connaissances et la synthèse des inventaires, n'a pu avoir lieu. Les raisons en sont l'embauche en décembre d'Elodie Lecornu, chargée de projet sur le projet Rezoh-Tuf, qui a conduit à la recherche tardive d'un stagiaire. Ajouté à la temporalité, le sujet très spécifique de cette étude a restreint le nombre de candidats et également le nombre de profils répondant aux critères recherchés. L'IFREEMIS a donc fait le choix de repousser en phase 2 le recrutement d'un stagiaire.

EVENEMENTS / COMMUNICATION

Rencontre de la photographie souterraine à Chauvet II

Organisée conjointement avec le CDS 07 & Philippe Crochet de la FFS, avec l'appui du SMERGC qui a mis disposition la nouvelle salle de conférence de Chauvet II.

Dans le cadre du 18^{ème} congrès international de spéléologie qui s'est tenu à Chambéry du 24 au 31 juillet 2022, a été organisé un camp dédié spécifiquement à la photographie souterraine au cœur du karst Ardéchois. Durant cette semaine 12 spéléographes de renommée mondiale ont participé à un camp d'exploration des cavités ardéchoises et gardoises. Accompagné de leurs assistants, chaque photographe a eu la liberté de photographier des cavités aux morphologies remarquables.

Les photographies ainsi produites ont fait l'objet d'une présentation durant un gala de clôture se tenant au centre de conférence Grotte Chauvet 2 le 23 juillet 2022 à 20h. Cette soirée, ouverte au public sur inscription, a été l'occasion pour les 12 spéléographes de commenter trois de leurs photographies prises durant leur séjour en Ardèche. Un moment d'échange accompagné d'un apéritif s'est tenu après l'évènement.



Salle de conférence de Chauvet II

AVANCEMENT DES PROJETS

Formation

Modules de progression sur cordes

Cette formation de deux niveaux est destinée aux gestionnaires, aux scientifiques, et à tous ceux qui souhaitent acquérir les bases de la progression sur cordes en paroi. Toute personne qui terminera cette formation non certifiante devra évoluer sous la responsabilité d'un professionnel assermenté. Elle est dispensée par le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec le CDS 07, sur trois jours pour un coût de 525 € (hors hébergement) et un nombre maximum de huit participants.

Pour son lancement, deux niveaux étaient disponibles, malheureusement faute de candidats seul le niveau 1 a été ouvert. Néanmoins le niveau 1 affichait complet et un deuxième moniteur spéléologique a dû être mobilisé pour encadrer la formation. Les retours des participants ont été très positifs, et nous avons décidé d'organiser une nouvelle session de formation en 2023.

15% du coût de la formation est reversé par le CREPS à l'IFREEMIS pour couvrir les frais d'animation et de communication. Une plaquette promotionnelle a été réalisée pour l'occasion et envoyée à l'assemble du réseau, et relayée par les membres.

Diplôme interuniversitaire - Gestion et valorisation des milieux souterrains et cavités naturelles

Le lancement de la formation qui devait avoir lieu en 2022 a été repoussé sans qu'une date ait pu être fixée. En effet, l'unique source de financement du projet provenait du programme LEADER, et en l'absence de nouveaux financements, il paraît difficile d'envisager son lancement à court terme. L'une des priorités de l'année 2023, sera de réactiver cette formation, qui sera le socle du futur hôtel à projets, par la mobilisation de nouveaux financements.

Milieux souterrains et espaces naturels protégés

Méthodologie EVALCAV

La création d'une méthodologie de description et d'évaluation des milieux souterrains (dite EVALCAV) a mobilisé plusieurs structures adhérentes, dont le CEN Rhône Alpes, l'Edytem, le SGGa, et RNF. Deux méthodologies ont été créées, une première simplifiée accessible à tous sur le principe des sciences participatives, et une seconde plus poussée à destination des spécialistes.

L'essentiel du travail réalisé dans le cadre du programme LEADER a porté sur la méthodologie simplifiée qui a vocation à être partagée très largement auprès de l'ensemble des acteurs. Un appel d'offres a été publié pour la réalisation d'un cahier des charges de création de l'outil de

saisie en ligne reprenant les éléments de la méthodologie simplifiée, et c'est le BRGM qui a été sélectionné. Nous avons ensuite lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de l'outil de saisie. Deux structures y ont répondu, Karsteau, qui est la base de données fédérale de la FFS et Wikicaves, une association récente qui travaille sur la création d'une base de données de cavités à l'échelle internationale reposant sur l'open source et l'open data. Sur la base du rapport d'évaluation technique et financier des offres rédigé par le Directeur de l'association, les membres du groupe de travail EVALCAV ont à l'unanimité voté en faveur de l'offre de Karsteau. Les membres du Bureau ont ensuite suivi cette décision.

L'étape suivante consistera d'une part en la validation scientifique de la méthodologie simplifiée et d'autre part dans la mobilisation de nouveaux financements pour lancer le développement de l'outil de saisie.

PROJET REZOH-tuf

Le projet de **RE**stauration des **Z**ones **H**umides associées aux **TU**fières (**REZOH-TUF**), porté par l'IFREEMIS en partenariat avec trois de ses membres ; le Conservatoire d'Espace Naturel Rhône Alpes, le Laboratoire Edytem de l'Université Savoie Mont Blanc et le bureau d'étude Styx4D, est conjointement financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son dispositif « Biodiversité ordinaire », et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à travers l'appel à projets Eau & Biodiversité. Déclinés en 3 phases sur une période de 3 ans (novembre 2021 à décembre 2024), les objectifs du projet sont :

Phase 1 (novembre 2021 à décembre 2022) :

- préciser et renouveler les connaissances sur ces milieux en les intégrant dans une approche globale tenant compte des spécificités hydrogéologiques, géomorphologiques, topographiques et biogéographiques ainsi que des usages passés et actuels de leur environnement (amont et proximal),
- questionner les enjeux et les menaces autour de la préservation de cet habitat en s'appuyant sur les dynamiques actuelles (observation) et sur les mémoires environnementales inscrites dans les tufs (rétro-observation),
- fédérer les acteurs et institutions impliqués dans la gestion, la préservation des milieux et des ressources associées aux tufs,

Phase 2 (janvier 2023 à août 2024) :

- conduire des expérimentations de restauration sur 5 tufières présentant des états et des enjeux de conservation distincts sur des zones biogéographiques différentes à l'échelle du bassin Rhône-RA,

Phase 3 (septembre 2023 à décembre 2024)

- construire un plan d'actions « *Marathon du tuf* » sur 42 tufières avec une mise en œuvre ultérieure à cette première démarche (possiblement en 2024),

- diffuser la connaissance avec la publication d'un guide de gestion et de restauration des tufs (cahier technique) et l'organisation d'une journée d'échanges techniques.




Tufière de la Touvière à Jarsy 2022

La phase 1 conduite en 2022 aura permis, dans le temps imparti, de construire un état de la connaissance reposant sur de la littérature internationale à locale. Ce document, rendu aux financeurs en fin de phase 1, s'articule autour (1) d'un état de l'art sur le fonctionnement et les fonctionnalités des tufières, (2) d'un bilan cartographique des inventaires déjà réalisés par les opérateurs locaux à l'échelle du territoire Rhône-Alpes, (3) de retours d'expériences multiscalaires sur la restauration des tufières, et enfin (4) d'une typologie structuro-fonctionnelle des systèmes tufeux (bassin d'alimentation et tufière).


L'ensemble de ces données acquises révèlent de la part des opérateurs locaux une connaissance hétérogène, mono-disciplinaire et s'arrêtant souvent aux aspects biologiques de l'habitat. Les fonctionnements bio-physico-chimiques, les dynamiques hydromorphologiques, les fonctionnalités et les menaces relatives aux tufières sont à l'échelle de leur système souvent méconnues. Le manque de rapportage systémique et de diffusion des données, particulièrement à l'échelle nationale et régionale, limite l'acquisition de données par les gestionnaires d'espaces naturels et accentue la méconnaissance des systèmes tufeux. De ce fait, peu d'actions prospectives ou permettant de définir l'état de conservation des milieux tufeux sont conduites. Ainsi, la préservation de ce patrimoine et les stratégies de protection restent insuffisantes et justifient d'autant plus la pertinence du projet REZOH-TUF sur le territoire Rhône-Alpes.

A la demande de l'Agence de l'eau RMC, une étude de faisabilité présentant les sites pilotes sélectionnés et les actions envisagées en phase 2 du projet a été produite. Ce document, rendu en avril 2022, a permis de libérer les fonds de la phase 2 et 3 alloués par l'AERMC. Les tufières pilotes sont celles des Vauthières (Gruffy, 74), de la Touvière (Jarsy, 73), de Darne (Saint-Martin-de-Celles, 38), de Choranche (Choranche, 38) et enfin de Révaou (Vallon-Pont-d'Arc, 07). Toutes les cinq sont représentatives des différents types de tufs, des systèmes hydrogéomorphologiques et des aires biogéographiques (contextes alpin, continental et méditerranéen) rencontrées dans la zone d'étude. La compréhension des facteurs de dégradation et des différentes évolutions passées et récentes ont également été des axes essentiels pour penser et proposer le plan de restauration présent dans l'étude de faisabilité.


Pour concrétiser les actions de restauration envisagées, des conventions d'usages entre l'IFREEMIS, les propriétaires et les opérateurs locaux ont été signées pour les tufières de Choranche et de Darne. L'animation foncière étant plus difficile sur les autres sites conduits à la construction de conventions d'usages sur des temps longs.




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



agence
de l'eau
RHÔNE
MÉDITERRANÉE
CORSE



Eau et Biodiversité
2031




La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

DISPOSITIF REGIONAL « BIODIVERSITE ORDINAIRE »


Etude de faisabilité : Phase II

REZOH-tuf : Plan d'actions, connaissances, et REstauration des
ZONES Humides associées aux tufières (Cratoneurions)

Application au bassin du Rhône en Auvergne-Rhône-Alpes



Rédigé par : Elodie Lecornu et Raphael Torquebiau (IFREEMIS), Benoît Pascault (CEN Rhône-Alpes), Jean-Jacques Delannoy et Fabien Habiéa (Laboratoire EDYTEM - Université Savoie Mont Blanc- CNRS) Johan Berthet (Styx 4D).



Ifreemis
expertise monde souterrain

PROJET KARST LAOS



*Paysages karstiques du
Géoparc de la Hin Boun en
préfiguration*

Le projet KARST (pour « *Khammouane Ardèche Stratégie Territoriale* ») porté par le Syndicat Mixte Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (SMERGC), soutenu et financé par l'Agence Française de Développement (AFD), en partenariat avec Tétraktys, l'IFREEMIS et le PNR des Monts d'Ardèche a pour objectif de favoriser un échange d'expériences entre l'Ardèche et la Province de Khammouane, dont les similitudes géologiques et patrimoniales sont indéniables en termes d'enjeux de gestion et de valorisation de sites patrimoniaux naturels et culturels. En termes géographiques, l'aire du projet est une zone fortement karstifiée réputée pour ses grottes, gouffres et reliefs très découpés où vivent environ 20.000 habitants qui subsistent principalement grâce à l'exploitation des ressources naturelles et à l'agriculture. Le tourisme est un secteur ciblé par les autorités nationales qui misent sur un développement maîtrisé impliquant davantage les communautés locales.

Les finalités du projet KARST pour le Laos sont l'élaboration et la mise en place de politiques publiques favorisant un tourisme durable, l'installation d'outils de pilotage et de gestion des espaces karstiques sensibles, l'obtention du **label Géoparc Mondial UNESCO** sur les districts de Khoum Kham et de Nakaï. Le Géoparc porterait le nom de la Hin Boun, du nom de la rivière qui traverse le territoire.

La première phase de ce projet d'une durée de trois ans et qui devait se terminer en décembre 2022, a fait l'objet d'un avenant temporel prolongeant la phase I du projet jusqu'à juin 2023, afin de permettre à l'équipe projet de finaliser le plan de gestion de préfiguration du Géoparc de la Hin Boun, qui servira de fil conducteur de la phase II du projet et qui aboutira à l'horizon 2026 au dépôt du dossier de candidature au label Géoparc Mondial UNESCO.

L'année 2022 aura permis à l'IFREEMIS, partenaire technique du projet, de terminer le diagnostic du géopatrimoine et des infrastructures touristiques, tous deux initiés en 2021 et de caractériser le karst de la réserve naturelle de la Phou Hin Poun au regard des autres domaines karstiques inscrits sur la liste de Géoparc UNESCO. Le diagnostic du géopatrimoine des vallées de Konglor et de Natane a confirmé le potentiel de la zone ciblée avec près de 45 géosites identifiés, avec une répartition assez homogène sur l'ensemble du territoire, hormis dans la partie sud, inaccessible et qui constituera le cœur de l'aire de protection totale de l'UICN. Le diagnostic des infrastructures touristiques et marketing de l'offre touristique des vallées du Konglor et du Natane présentent deux niveaux d'aménagement différents. L'enclavement de la vallée de Natane ainsi que le mauvais état de l'accès routier et le manque d'infrastructures ont entravé son développement socio-économique. Le développement de la grotte de Konglor est ainsi l'occasion pour le bassin de Natane de rattraper le rythme de développement économique de la vallée voisine. Toutefois, le manque de logements décentes et d'infrastructures touristiques ainsi que l'impact du Covid 19 sur l'économie locale ont engendré des défis forts que les autorités devront surmonter à long terme. La zone d'étude bénéficie d'ores et déjà d'une certaine notoriété du fait de ses reliefs et de son paysage karstique unique. A ce jour, les revenus du tourisme sont assurés à 60% par les seuls 20% de visiteurs européens et les motivations de visite tiennent principalement à la nature (paysages, biodiversité, climat) et la visite de la grotte de Konglor Natane.

Dans le cadre du renforcement des liens entre les collectivités françaises et laotiennes, l'IFREEMIS a participé à l'accueil d'une délégation laotienne en Ardèche du 19 au 26 juin 2022 à l'origine d'un échange unique d'expériences entre les acteurs locaux du développement territorial en Khammouane et en Ardèche. Cette visite a été riche en rencontres, en découvertes, en échanges et discussions et a permis une meilleure appréhension des facteurs de développement de l'Ardèche méridionale. L'IFREEMIS a également participé à l'organisation de la visite du Géoparc de Dong Van Karst Plateau dans le nord du Vietnam du 18 au 22 mai 2022. Une partie de l'équipe projet s'est rendue au Vietnam avec une délégation de techniciens laotiens, et de Guy Martini (ancien président du Conseil des Géoparc Mondiaux de l'UNESCO). Le géoparc du plateau de Dong Van et l'aire protégée de Phou Hin Poun partagent des similitudes géologiques évidentes, notamment les formations karstiques et les environnements souterrains, ainsi que la conservation de la biodiversité et de ses riches patrimoines culturels. Les techniciens laotiens qui ont participé à ce voyage ont bénéficié d'un échange d'expériences sur un large éventail de sujets tels que la gouvernance, l'implication des communautés, la valorisation du géopatrimoine, la protection de la biodiversité, le processus d'obtention du label Géoparc, etc.



Institut de Formation de Recherche et d'Expertise sur les Milieux Souterrains

Délégation laotienne, avec la présence de Guy Martini, au Géoparc de Dong Van Karst Plateau dans le nord du Vietnam

Autres actions finalisées par l'équipe projet en 2022 :

- Lancement du site internet projet www.karst-laos.com – traduit en anglais et en laotien.
- Définition des limites géographiques du Géoparc.
- Elaboration d'une charte graphique du projet.
- Diagnostic du patrimoine culturel et de l'implication des communautés.
- Etude comparative des modèles de gouvernance.
- Campagnes de sensibilisation des communautés.
- Création d'outils de communication (kakémonos, vidéo promotionnelles).
- Organisation d'évènements.
- Organisation d'ateliers thématiques et de renforcement des capacités des acteurs.

Perspectives

La première phase du projet se terminera par la remise du plan de gestion de préfiguration du Géoparc de la Hin Boun lors d'un voyage au Laos fin mars 2023 auquel participeront élus et techniciens français. Si la phase II du projet, pour laquelle nous avons déposé un dossier de demande de financement auprès de l'AFD au titre de la FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales) est retenue, la seconde phase du projet pourrait débuter en juillet 2023 et conduirait à la mise en place d'une gouvernance et d'une structure de gestion opérationnelle et fonctionnelle, et la mise en œuvre du plan de gestion de préfiguration qui conduira au dépôt d'un dossier de candidature Géoparc Mondiale auprès de l'UNESCO à l'horizon 2026.

Hôtel à projets

L'année 2022 a débuté par une visite des trois sites candidats à l'accueil de l'hôtel à projets par les membres du Bureau de l'IFREEMIS, à savoir :

1. L'ancien collège de Vallon-Pont-d'Arc.
2. L'hôtel restaurant Sarrazin ou parcelle viabilisée à Orgnac village.
3. Trois bâtiments des écoles de Saint-Marcel-d'Ardèche.

Suite à cette visite, un rapport d'évaluation a été rédigé pour chaque site candidat. Il reposait sur les critères d'évaluation suivants :

1. Proximité des sites naturels souterrains et karstiques.
2. Proximité de l'accès autoroute + gares.
3. Environnement immédiat (Commerces, bars, Proximité du centre-bourg, Restauration).
4. Les pistes de mutualisation de son usage et les partenariats envisagés.
5. Adéquation du bâti avec le projet.
6. Phasage du projet.

Le 2 février, convocation d'un conseil d'administration sur le l'hôtel à projets pour présenter les résultats des diagnostics des trois sites candidats par les responsables de chaque collectivité. Nous avons soumis au vote des administrateurs la sélection du site qui accueillera l'hôtel à projets. **Saint-Marcel-d'Ardèche** est la commune qui a reçu le plus de suffrage (61%) et qui est donc été retenue par les administrateurs pour accueillir l'hôtel à projets de l'IFREEMIS.



La mairie de Saint-Marcel-d'Ardèche propose deux options. Dans les deux cas il s'agit d'une réhabilitation de bâtisses situées au centre du bourg, autour de la place de la mairie, et qui servent actuellement aux écoles élémentaire et primaire. Ces locaux seront libérés après la construction d'une nouvelle école à la périphérie du centre-bourg. L'ensemble des

bâtisses sont saines, bien entretenues, mais nécessiteront d'être réaménagées, notamment pour la construction des logements. Les salles de cours et de réunion, que ce soit pour l'option 1 ou 2, pourront être utilisées presque en l'état, moyennant quelques aménagements mineurs.

Option 1 : Réhabilitation de l'école primaire pour accueillir en un seul lieu : l'Hôtel à projets (hébergement + salles de cours/espaces communs) et les bureaux de l'IFREEMIS.

Option 2 : Aménager l'école maternelle (avec des travaux légers) pour l'accueil des salles de cours/réunion et des bureaux de l'IFREEMIS + réhabilitation de l'espace « cantine-halte-garderie et espace Oustaou » pour l'hébergement et les espaces communs (cuisine, salle à manger...).



Signature d'une convention de partenariat entre l'IFREEMIS et la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche pour la construction d'un hôtel à projets sur les milieux souterrains – Le 4 mai 2022

Nous avons ensuite consulté les acteurs du territoire pour voir s'ils ne seraient pas intéressés à nouer un partenariat et d'en mutualiser l'usage les premières années. Cela permettrait à l'association de couvrir les coûts de fonctionnement de l'équipement et d'en accroître le taux de remplissage, notamment en période estivale et hivernale lorsque l'accueil d'universitaires est moins important. En effet, bien que la cible prioritaire de l'équipement est l'accueil de chercheurs, d'universitaires, d'étudiants ou d'organismes de formation et de recherche scientifique désireux de conduire leurs travaux à proximité des terrains d'études, en lien avec le milieu souterrain, nous n'excluons pas d'accueillir d'autres publics. Plusieurs acteurs ont répondu favorablement à notre consultation, dont EDF, la Cascade - Pôle National Cirque de Bourg-Saint-Andéol et Atouts Tricastin. D'autres acteurs que nous n'avons pas interrogés pourraient également être intéressés comme Passerelles Patrimoines. L'objectif est bien de couvrir une partie des coûts de fonctionnement, notamment les premières années, en leurs offrant la possibilité d'utiliser les locaux. Soit les hébergements, en louant une partie de l'année les chambres à d'autres acteurs, soit en louant les salles de cours et de réunion.

La demande d'inscription du projet au CPER n'ayant pas été retenue, la recherche de bailleurs pour financer l'investissement sera déterminante dans la réussite du projet. La Banque des Territoires s'est rendue sur site fin 2022 et a manifesté un grand intérêt pour le projet. Une évaluation par un cabinet d'expertise est prévue courant 2023 pour valider la faisabilité du projet.